

Equipement §)	M	(E)	
Feux de route	M	(E)	
Feux de croisement	A	(E)	séparé
Feux de position	R-S1	(E)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop	1	(E)	
Clignoteurs	av 1	(E)	ar 2a (E)
Catadioptres	av		ar 2+2/I (E)
Feux de gabarit	av A	(E)	ar R (E)
Feux arrière de brouillard			
Feux complémentaires	lampes de travail: AV = 2 + AR = 2		
Eclairage plaque	1/balai		
Essuie-glace	SEIMA TR8 / CH 5 1201 02 avec/sans lave-glace		
Avertisseurs	ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur		
Marque et type	INTERNATIONAL 956 AXL		
Homologation N°	CH 4423 61		
Carrosserie			
Places	total 1 + 1	avant	
Poids à vide	4620	Carburant	D
Charge utile	-	CV-Impôt	29,84
Poids total	4620	Cylindrée	5860

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

* Entraînement : sur toutes les roues avec libération de la traction avant.

+ Variante de pneus : AV = 11.2/10-24 12.4/11-28 14.9/13-24 13.6/12-28 AR = 18.4/15-38 18.4/15-34
6 / 1,8 6 / 1,7 6 / 1,4 6 / 1,6 8 / 1,4 6 / 1,1
2090 kg 2550 kg 3020 kg 2860 kg 5430 kg 4500 kg
30 km/h 30 km/h 30 km/h 30 km/h 30 km/h 30 km/h

§) Equipement : la hauteur des feux de position, des feux rouges/stop, des clignoteurs AV + AR et l'emplacement des catadioptres sont admis pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation :
101 - 1 plomb sur butée de pleine charge.